

Z.A.C. DE FLORY (EUROFLORY PARC)

A BERRE L'ETANG

Avenant n° 51 au cahier des charges de cession ou de location de terrains

Le présent avenant est établi conformément aux dispositions de l'article 3 du dit cahier des charges. Il concerne la surface de plancher attribuée aux parcelles visées ci-dessous par la cession à la SCI MAMA, visée dans la délibération URBA-028-15947/24/BM du 18 avril 2024, intitulée « Cession à titre onéreux au profit de la SCI Mama des parcelles cadastrées section CW n°309, 312, 313 constituant le lot 1 dans la ZA Euroflory à Berre l'Etang - Abrogation de la délibération n°URBA-012-10790/21/BM ».

LOT 1

Le lot visé par le présent avenant est le lot n°1 d'une superficie totale d'environ 3 550 m² situé sur la ZAC de Flory (Euroflory Parc), au 895 allée Jean Perrin à Berre l'Etang.

Désignation cadastrale : le lot visé au présent avenant est issu des parcelles cadastrées section CW n°309, 312, 313, 311p et 314p.

Surface totale : 3 556 m²

Surface de plancher attribuée : 920 m²

Durée réalisation de la viabilisation à compter de l'acte de vente : 6 mois

Toutes les autres dispositions du cahier des charges de cession ou de location des terrains restent applicables.

Fait à Marseille, le

Pour la Présidente et par délégation

Eric TAVERNI